

Séance ordinaire du Mardi 13 Décembre 2016

Convocation : en date du 06/12/2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Ms MAGNIER Christian - DEMAREST Johan - PARIS Didier – CORNU Julien - DEMONCHAUX David.

Mmes CLIPET Catherine - FLICOT Isabelle – MELLIER Isabelle.

Absent excusé : Mr GRINCOURT Adrien.

Absents : Mrs BLONDEL Frédéric - MOREL Didier.

Le Mardi 13 Décembre 2016 à 19 Heures 45, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur MAGNIER Christian, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Lecture est faite du compte rendu de la dernière séance qui appelle à une observation particulière :
Mme CLIPET refuse de signer le compte-rendu pour les raisons suivantes :

- Suite au devis de réparation du Christ présenté par Mme FLICOT, Mme CLIPET tient à préciser qu'en réponse, elle avait signalé qu'elle se chargeait de demander d'autres devis.
- Elle constate que la réponse qu'elle a donné à Mr MOREL concernant son inondation en 2008 n'apparaît pas dans le compte-rendu et tient donc à le notifier :
« Mr MOREL a connu qu'un seul sinistre en 2008, les dommages lui ont été remboursés par sa compagnie d'assurance contrairement à moi qui en ai connu 4 et pour lesquels l'assurance n'a pas répondu favorablement. »

➤ **Désignation du secrétaire de séance** :

Mme MELLIER est désignée secrétaire de séance.

➤ **FDE 80** :

La FDE propose la réalisation d'un « pré-diagnostic bâtiments publics » et la réalisation d'un « diagnostic d'éclairage public » et demande l'autorisation à signer la convention entre la commune et la FDE. Après en avoir délibéré, les membres ne sont pas d'accord à l'unanimité et précisent que les travaux d'éclairage public ont été effectués récemment.

➤ **Fonds de concours** :

Suite à la vente de Délichicon et du bâtiment technique, la CCVV a redistribué la somme à part égale aux 12 communes. La CCVV demande donc de délibérer pour autoriser Mr Le Maire à signer la convention de fonds de concours. Les membres acceptent à l'unanimité.

La séance est levée à 20H10.